

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-COLOMBAN

L'AN DEUX MILLE ONZE

RÈGLEMENT NUMÉRO 608-2011-02

MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 608, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS

QU'IL SOIT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ PAR CE RÈGLEMENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 608, tel qu'amendé, est modifié en remplaçant l'article 10.2 par le suivant :

10.2 BÂTIMENT À TOIT PLAT

Toute demande relative à l'émission d'un permis pour un bâtiment à toit plat est assujettie aux dispositions du présent règlement et ce, sur la totalité du territoire de la ville de Saint-Colomban.

Pour l'application du présent article, est assimilé à un bâtiment à toit plat, tout bâtiment ayant une pente de toit de moins de 4/12 ou n'ayant pas deux versants.

ARTICLE 2

Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 608, tel qu'amendé, est modifié en remplaçant le tableau 1 de l'article 12 par le suivant :

TABLEAU 1 : Documents exigibles lors du dépôt d'une demande de PIIA

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS		Construction et agrandissement d'un bâtiment principal	Rénovation et restauration d'un bâtiment principal	Construction, agrandissement et modification d'un bâtiment accessoire	Projet d'affichage	Projet d'aménagement de terrain	Maison à toit plat	Auberge-nature
LOTISSEMENT	Un plan image identifiant le site visé par le projet et son environnement et comprenant : <ul style="list-style-type: none">o L'implantation sommaire du projet;o L'orientation géographique;o L'échelle;o Les principales voies de circulation.	√						

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS		Construction et agrandissement d'un bâtiment principal	Rénovation et restauration d'un bâtiment principal	Construction, agrandissement et modification d'un bâtiment accessoire	Projet d'affichage	Projet d'aménagement de terrain	Maison à toit plat	Auberge-nature
IMPLANTATION	<p>Un plan d'implantation, préparé par un arpenteur-géomètre, et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'identification cadastrale, les dimensions et la superficie du terrain; ○ La localisation et les dimensions, au sol, de chacun des bâtiments existants et projetés sur le site de même que les distances entre chaque construction et les lignes de l'emplacement; ○ La localisation de toute servitude, publique ou privée, existante ou projetée grevant l'emplacement; ○ Le nombre, la localisation et les dimensions des cases de stationnement, des allées d'accès et, le cas échéant, des aires de chargement et de déchargement; ○ La localisation de toute enseigne (existante ou projetée) sur le site et son implantation exacte, montrée par des cotes, par rapport aux limites de l'emplacement ainsi que par rapport à tout bâtiment existant ou projeté; ○ La localisation du champ d'épuration et du puits; ○ La localisation des espaces boisés. 	√						
	<p>Un plan d'implantation comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'identification cadastrale, les dimensions et la superficie du terrain; ○ La localisation et les dimensions, au sol, de chacun des bâtiments existants et projetés sur le site de même que les distances entre chaque construction et les lignes de l'emplacement; ○ La localisation de toute servitude, publique ou privée, existante ou projetée grevant l'emplacement; ○ La localisation du champ d'épuration et du puits; ○ La localisation des espaces boisés. 			√			√	√

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS		Construction et agrandissement d'un bâtiment principal	Rénovation et restauration d'un bâtiment principal	Construction, agrandissement et modification d'un bâtiment accessoire	Projet d'affichage	Projet d'aménagement de terrain	Maison à toit plat	Auberge-nature	
ARCHITECTURE	<p>Les plans de chacune des élévations de tous les bâtiments projetés, préparés par un architecte et identifiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> les dimensions des bâtiments, la hauteur hors-tout, les matériaux de revêtement extérieur, leurs proportions par élévation et les couleurs de chacun d'entre eux, les matériaux de revêtement de toiture et leurs couleurs, les pentes de toit, le niveau du rez-de-chaussée établi en fonction du site des travaux, la forme, le type et les dimensions des ouvertures, les éléments d'ornementation du bâtiment, etc. 	√	√				√ (1)	√ (1)	
	<p>Les plans de chacune des élévations identifiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> les dimensions des bâtiments, la hauteur hors-tout, les matériaux de revêtement extérieur, leurs proportions par élévation et les couleurs de chacun d'entre eux, les matériaux de revêtement de toiture et leurs couleurs, les pentes de toit, le niveau du rez-de-chaussée établi en fonction du site des travaux, la forme, le type et les dimensions des ouvertures, les éléments d'ornementation du bâtiment, etc. 			√			√	√	
	Des photographies couleurs, claires et récentes de chacune des élévations du bâtiment principal	√	√	√					
	Des photographies couleurs, claires et récentes des bâtiments avoisinants	√	√	√					
	Un montage réalisé à l'aide de photographies des bâtiments adjacents et d'une illustration du projet une fois réalisé permettant d'évaluer le degré d'intégration du projet soumis au cadre bâti environnant	√	√					√	
	Une simulation visuelle réalisée sur un même plan permettant de visualiser le projet <u>avant</u> et <u>après</u> les travaux projetés		√						
	Une perspective en couleurs	√						√	√
Des échantillons des matériaux et des couleurs employés	√	√	√				√	√	

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS		Construction et agrandissement d'un bâtiment principal	Rénovation et restauration d'un bâtiment principal	Construction, agrandissement et modification d'un bâtiment accessoire	Projet d'affichage	Projet d'aménagement de terrain	Maison à toit plat	Auberge-nature
AFFICHAGE	Tous les plans, élévations, croquis, photographies ou autres documents permettant, le cas échéant, de clairement identifier les dimensions exactes (montrées sur les plans par des cotes), les matériaux, les couleurs et le type d'enseigne (sur socle, poteaux ou bâtiment), le cas échéant, incluant, les détails d'ancrage au sol ou au bâtiment ainsi que le mode d'éclairage	√			√			√
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN	Un plan d'aménagement paysager préparé par un architecte-paysagiste (non requis dans le cas de l'agrandissement d'un bâtiment)	√	√					

- (1) Les plans de chacune des élévations peuvent être préparés par un technologue en architecture

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Jacques Labrosse
Président d'assemblée

Jacques Labrosse
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

Avis de motion :	13 septembre 2011
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement :	13 septembre 2011
Consultation publique :	04 octobre 2011
Adoption du règlement :	11 octobre 2011
Entrée en vigueur :	19 octobre 2011